

# Note d'information relative à l'offre d'actions de catégorie B « ordinaires » par la Brasserie coopérative liégeoise entreprise sociale agréée

Le présent document a été établi par Brasserie Coopérative Liégeoise entreprise sociale agréée

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 24 mars 2022.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

# Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à	Comme	toute	société	commerciale,	le	développement	et	la
l'émetteur - opérationnels	commerc	cialisati	on des pr	oduits sont suje	et au	risque du march	é et	de
et commerciaux :	la concu	rrence.	Sur ce p	oint, le segmen	t de	marché spécifiqu	ıe v	isé

par la Brasserie Coopérative Liégeoise est la bière bio artisanale. Les magasins de circuit court ont connu un ralentissement de ventes en raison de la crise sanitaire. La Brasserie a donc décidé de s'adapter en cherchant un nombre plus important de points de vente. L'idée est aussi de se diriger davantage vers le secteur de l'horeca ainsi que le secteur de l'événementiel. En effet, ces secteurs semblent mieux se remettre de cette crise, et sont demandeurs des produits de la Brasserie. Un assistant commercial en apprentissage vient également épauler la Brasserie pour qu'elle atteigne au mieux ses objectifs. Risques propres à Brasserie Coopérative Liégeoise comprend une équipe l'émetteur - gouvernance : opérationnelle de 2 salariés (2 ETP), 2 apprentis (2 ETP), 3 indépendants (1 ETP). Par ailleurs, le Conseil d'Administration (CA) est composé de 6 coopérateurs dont 3 faisant partie de l'équipe opérationnelle. L'Assemblée Générale est constituée par tous les membres coopérateurs (voir statuts en annexe). Le risque lié à l'équipe serait une absence longue durée non remplacée d'un salarié ou d'un indépendant. En effet, l'équipe est complémentaire et peut continuer à fonctionner à court terme. En juillet 2020, la brasserie a dû remplacer son responsable de production, la transition s'est effectuée naturellement.

#### Partie II: Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue de Liège 45, 4450 LANTIN, Belgique
1.2 Forme juridique	SC agréée entreprise sociale
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0890.325.386
1.4 Site internet	www.Bcl.bio
2. Activités de l'émetteur	Le siège d'exploitation de la Brasserie est situé à l'Avenue de l'Expansion, 4/4, 4432 ALLEUR, où l'entièreté de la production est réalisée. L'activité principale de la coopérative est la production d'une gamme de bières 100% bio brassées avec des matières premières d'origine locale en travaillant main dans la main avec des agriculteurs locaux. (orge, froment, seigle, houblon) Le produit phare de la Brasserie Coopérative Liégeoise est la Badjawe, déclinée notamment en bières blondes, ambrées et brunes.
3. Identité des personnes détenant	W.Alter, ex. SOWECSOM, Société Anonyme d'Intérêt

Public, BE0455.653.441
Crédit de 130.000 euros accordé par la SOWECSOM remboursable en 6 ans et demi.
Ferme à l'Arbre de Liège SPRL (BE0475.043.246) représentée par Michel PAQUE, Lenny BETSCH, Stanislas HERMAN, Frédéric MURATORI, Veronica CREMASCO, Maxime RENARD et Samuel WILLEMS.  Chacun est coopérateur et administrateur depuis 2020 jusqu'en 2023.
NA.
Stanislas HERMAN
Les administrateurs ont un mandat à titre gratuit.  Le salarié ne perçoit pas de rémunération pour sa fonction de gestion journalière, uniquement pour son poste de commercial.
Aucune.
Aucun conflit d'intérêts relevé et les administrateurs y veillent.
NA.

## B. Informations financières concernant l'émetteur

1.	Comptes	annuels	des	deux	Cfr. ci-dessous en annexe. Les présents comptes annuels	
deri	niers exerci	ces.			n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait	
					l'objet d'une vérification indépendante.	

2. Fonds de roulement net.	En date du 31/12/2020, 40.461,31 euros.
	En date du 31/12/2021, sur base des comptes annuels temporaires pas encore approuvés : 28.453,49 euros.
3.1 Capitaux propres.	En date du 31/12/2021, sur base des comptes annuels temporaires non-approuvés : 176.608,15 euros.
	Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) : 0,535 en date du 31/12/2020 et 0,455 en date du 31/12/2021 sur base des comptes annuels temporaires non-approuvés.
3.2 Endettement.	En date du 31/12/2021, sur base des comptes annuels temporaires non-approuvés, les dettes s'élèvent à 211.127,91 euros.
3.3 Date prévue du break-even.	Exercice 2022 terminant au 31/12/2022.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale.	Exercice 2028 qui se termine le 31/12/2028.
situation financière ou commerciale	que de fûts, plus de main d'œuvre et augmentation du coût

# Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Pas de montant minimal
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	Une action (250 euros)
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Aucun.

2. Prix total des instruments de	400.000 euros
placement offerts.	
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	Le 22/03/2022
3.2 Date de clôture de l'offre.	Le 21/03/2023
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions et après validation par le Conseil d'administration.
4. Droit de vote attaché aux parts.	L'article 34 prévoit que chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale. Toutefois, nul ne peut participer au vote, à titre personnel et comme mandataire pour plus dix pour cent (10%) des voix présentes ou représentées à l'assemblée. Une clause de double majorité est prévue à l'article 37 et une clause de majorité spéciale est prévue à l'article 38.
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	L'article 20 des statuts précise que : « La société est administrée par un conseil d'administration, composé de minimum trois membres, en majorité associés garants. Le mandat d'administrateur est conféré par l'assemblée générale pour une durée de 3 ans, renouvelable, à une personne physique ou morale associée. Le mandat des administrateurs est renouvelable autant de fois que souhaité. Les administrateurs sont en tout temps révocables par l'Assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, pour autant que la moitié au moins des membres présents ou représentés qui sont associés "garants" se soit exprimée en faveur de l'exclusion, sans préavis, et sans devoir motiver la décision. »
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers candidats souscripteurs.

## B. Raisons de l'offre

Utilisation projetée des montants recueillis.	Réalisation d'investissement en vue d'augmenter la capacité de fermentation et d'optimiser de la ligne de conditionnement. Réalisation d'investissement liés à des outils de gestion, l'optimisation du stockage et de flux logistiques. Au vu de la crise énergétique, en cas de levée de fonds suffisamment importante, une attention particulière sera mise sur la diminution des consommations énergétiques et la maitrise des coûts.	
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Les principaux investissements sont classés par département  • Production : fermenteurs, groupe d'air comprimé  • Conditionnement : Cuve de resucrage, nouveaux fûts  • Stockage : étagère à palettes, gerbeur	

	<ul> <li>Gestion : informatisation de la gestion</li> <li>Communication : site internet, publicité sur lieu de vent</li> <li>Energie : panneaux solaires</li> </ul>			u de vente
	Département	Budget nécessaire	Budget	
		(HTVA)	optionnel (HTVA)	
	Production	47.533,00 €	27.140,00 €	
	Conditionnement	25.700,00€	44.700,00 €	
	Stockage	11.500,00€	0,00€	
	Gestion	12.000,00€	1.400,00€	
	Communication	11.300,00€	0,00€	
	Energie	25.000,00€	0,00€	
	Total	133.033,00€	73.240,00 €	
	Nos besoins en ir 133.033 € constitue Le budget optior l'aménagement des ordinateurs	ent des investis nnel permettra	sements nécessaire ait de financer e	es. entre autres
3. Autres sources de financement "Brasero" de W-Alter, ex. SOWECSO intervient pour 50.000 euros. Si le montant espéré n'est pas atteint la société poursuivra l'investissement ou du projet considéré			poursuivra la	

# Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de coopérative
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Actions de type B « ordinaires »  Les Actions de type A sont celles souscrites par les fondateurs et non incluses dans la présente offre.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	250 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2021	89,66 euros
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui.
2.6 Plus-value	Les plus-values sont interdites par nos statuts.

3. Modalités de remboursement.	Les statuts précisent qu'un associé ne peut démissionner de la société ou demander le retrait partiel de ses parts que durant les six premiers mois de l'exercice social et moyennant l'accord préalable du Conseil d'Administration
	Le paiement aura lieu en espèces après l'écoulement d'un délai de 6 mois prenant cours à la date de la démission ou de l'exclusion de l'associé. Toutefois, dans le cas où l'exécution de la formalité prévue ci-avant entraînerait pour un exercice social une série de remboursements dont la somme totale excède cinq pour cents du capital social existant à la précédente clôture sociale, ce délai pourra être prorogé d'un an par décision du conseil d'administration. La priorité dans l'échéance des remboursements se fera par référence à la date des demandes de démission ou de la date d'exclusion. Les délais prévus ci-avant peuvent être réduits ou prolongés par le Conseil d'administration statuant à la majorité des 2/3 en tenant compte des liquidités disponibles afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de la coopérative.
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang
	Les parts ordinaires sont cessibles à des associés moyennant l'accord du conseil d'administration statuant à la majorité absolue.  Les parts ne peuvent être cédées à des tiers que si ceux-ci sont préalablement agréés comme associés par le conseil d'administration.  La cession ou la transmission des parts ne sont opposables à la société et aux tiers qu'à partir du moment où la déclaration de transfert est inscrite sur le registre des parts.
7. Politique de dividende	Pas de politique de versement de dividendes tant que les pertes cumulées ne sont pas entièrement récupérées.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	A définir par l'Assemblée Générale.

## Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les
	dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes
	physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la
	première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de
	revenus 2022, exercice d'impôts 2023, le montant de
	l'exonération s'élève à 800€.

Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Conseil d'Administration de la Brasserie Coopérative Liégeoise, Avenue de l'Expansion, 4/4, 4432 ALLEUR. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation
	des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8
	Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel: 02 702 52 20, E-mail:
	contact@mediationconsommateur.be).

Annexe: comptes annuels 2019 et 2020

20	11/02/2021	BE 0890.325.386	14	EUR			_
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21055.00373	A-cap 1.1	

## COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

## DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: Brasserie Coopérative Liégeoise

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

N°: 45 Adresse: rue de Liège Boîte:

Code postal: 4450 Commune: Juprelle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège

www.bcl.bio Adresse Internet:

> Numéro d'entreprise BE 0890.325.386

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et

modificatif(s) des statuts.

09-11-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

Exercice précédent du

05-09-2020

01-01-2019 au

01-01-2018

au

31-12-2019 31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.8, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, Acap 10, A-cap 11, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N° BE 0890.325.386 A-cap 2.1

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

#### FERME À L'ARBRE DE LIÈGE SPRL

BE 0475.043.246 rue de Liège 39 4450 Juprelle BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 05-06-2026 Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par:

**PAQUES** Michel

rue de Liège 43/2 4450 Juprelle

**BETSCH** Lenny

rue des Cotillages 185 4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 05-09-2026 Administrateur

**HERMAN** Stanislas

rue Gilles Magnée 1/41

4430 Ans BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 05-09-2026 Administrateur

**MURATORI** Frédéric

rue Comhaire 86 4000 Liège BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 05-09-2026 Administrateur

**CREMASCO** Veronica

Thier Savary 24 4000 Liège BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 05-09-2026 Administrateur

**RENARD** Maxime

rue de Meeffe 6 4219 Wasseiges BELGIQUE

N° BE 0890.325.386 A-cap 2.1
------------------------------

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

N°	BE 0890.325.386		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

### DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0890.325.386		A-cap 3.1
----	-----------------	--	-----------

## **COMPTES ANNUELS**

## **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	<u>507</u>	<u>1.014</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>292.453</u>	<u>152.280</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	288.873	149.880
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	13.957	40.885
Mobilier et matériel roulant		24	4.793	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	10.200	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	259.923	108.994
Immobilisations financières	6.1.3	28	3.580	2.400
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>115.622</u>	<u>143.367</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	41.021	48.707
Stocks		30/36	41.021	48.707
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.237	9.195
Créances commerciales		40	9.816	9.195
Autres créances		41	421	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	62.264	84.749
Comptes de régularisation		490/1	2.100	717
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	408.582	296.661

N° BE 0890.325.386		A-cap 3.2
--------------------	--	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	243.135	243.386
Apport		10/11	416.000	362.750
Capital		10	416.000	362.750
Capital souscrit		100	416.000	362.750
Capital non appelé		101		33233
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	8.027	8.027
Réserves indisponibles		130/1	8.027	8.027
Réserve légale		130/1	0.027	0.027
Réserves statutairement indisponibles		1311	8.027	8.027
Acquisition d'actions propres		1312	0.027	0.027
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-180.892	-127.392
Subsides en capital		15	-100.032	-127.392
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		1		
		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168	105 110	50.075
DETTES		17/49	<u>165.446</u>	<u>53.275</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	86.669	
Dettes financières		170/4	86.669	
Etablissements de crédit, dettes de location-			00.000	
financement et dettes assimilées		172/3	86.669	
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	70 770	50.075
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	78.778	53.275
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	25.035	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	00 740	00.000
Dettes commerciales		44	26.719	32.396
Fournisseurs		440/4	26.719	32.396
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	25.156	20.820
Impôts		450/3	3.687	5.135
Rémunérations et charges sociales		454/9	21.469	15.684
Autres dettes		47/48	1.868	60
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	408.582	296.661

N°	BE 0890.325.386		A-cap 4
----	-----------------	--	---------

## **COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation		Ï		
Marge brute (+)	/(-)	9900	60.829	45.726
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	195.029	138.624
Approvisionnements, marchandises, services et				
biens divers		60/61	134.853	86.395
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)	/(-)	62	98.732	78.234
Amortissements et réductions de valeur sur frais				
d'établissement, sur immobilisations incorporelles et				
corporelles		630	8.206	14.802
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes				
en cours d'exécution et sur créances commerciales:		004/4		
dotations (reprises) (+)	/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations	// \	005/0		
(utilisations et reprises) (+)/	/(-)	635/8	4.483	11
Autres charges d'exploitation	io	640/8	4.403	11
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frai de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	(-)	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)	//_\	9901	-50.591	-47.321
Produits financiers	<b>(√)</b> 6.4	1	91	42
Produits financiers récurrents	0.4	75/705	91	42
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	31	42
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	1 1	3.000	99
Charges financières récurrentes	0.4	65	3.000	99
Charges financières non récurrentes		66B	3.000	99
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)	//_\	9903	-53,500	-47.378
Prélèvement sur les impôts différés	/( <del>-</del> )	780	-33.300	-47.376
Transfert aux impôts différés		'		
Impôts sur le résultat (+)	//_\	680 67/77		
			-53,500	-47.378
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/ Prélèvement sur les réserves immunisées	/(-)	9904	-53.500	-41.378
Transfert aux réserves immunisées		789		
	<i>"</i> \	689	E2 E00	47.270
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)	/(-)	9905	-53.500	-47.378

N°	BE 0890.325.386		A-cap 5	
----	-----------------	--	---------	--

## **AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-180.892	-127.392
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-53.500	-47.378
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-127.392	-80.014
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-180.892	-127.392
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0890.325.386		A-cap 6.1.2
----	-----------------	--	-------------

## **ANNEXE**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	XXXXXXXXX	179.470
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	181.731	
Cessions et désaffectations		8179	60.732	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	300.469	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercie	ce	8329P	XXXXXXXXX	29.590
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	7.699	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309	25.693	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercie	ce	8329	11.596	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERC	ICE	22/27	<u> 288.873</u>	

N°	BE 0890.325.386		A-cap 6.1.3
----	-----------------	--	-------------

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	2.400
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	1.180	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	3.580	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERC	ICE	28	<u>3.580</u>	

N°	BE 0890.325.386		A-cap 6.3
----	-----------------	--	-----------

## **ETAT DES DETTES**

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE		
LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	25.035
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	86.669
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les		
actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement	0000	
promises sur les actifs de la société	9062	

N°	BE 0890.325.386		A-cap 6.4
----	-----------------	--	-----------

### **RÉSULTATS**

### **PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

# PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents Produits financiers non récurrents

### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes Charges financières non récurrentes

#### **RÉSULTATS FINANCIERS**

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2,2	1,7
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6502		

N° BE 0890.3	325.386	A-cap 12
--------------	---------	----------

## **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

# TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées Frais de personnel

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou tot en équivalent temps plein (ETP)	
		(exercice)		(exercice)		(exercice)		(exercice précéde	nt)
100		1		4		2,2	ETP	1,7	ETP
101		1.732		1.936		3.668	Т	3.158	Т
102		45.539		53.193		98.732	Т	78.234	Т

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1.	Temps plein		2. Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs	105			2	(			2
Par type de contrat de travail								
Contrat à durée indéterminée	110			2	(	)		2
Contrat à durée déterminée	111							Ī
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112							Ī
Contrat de remplacement	113							İ
Par sexe et niveau d'études								
Hommes	120			2				2
de niveau primaire	1200							Ī
de niveau secondaire	1201							
de niveau supérieur non universitaire	1202			1				1
de niveau universitaire	1203			1				1
Femmes	121							
de niveau primaire	1210							Ī
de niveau secondaire	1211							Ī
de niveau supérieur non universitaire	1212							
de niveau universitaire	1213							Ī
Par catégorie professionnelle								
Personnel de direction	130							j
Employés	134			2				2
Ouvriers	132							i
Autres	133							

N°	BE 0890.325.386		A-cap 12
----	-----------------	--	----------

#### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

#### **ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### **SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
205		1		1		1,1
305				3		0,1

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

# Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

# Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

# Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803		5813	
	58031		58131	
	58032		58132	
	58033		58133	
	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
ı				
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	

20	16/07/2021	BE 0890.325.386	17	EUR			_
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21368.00142	A-cap 1.1	

## COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

## DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

**Brasserie Coopérative Liégeoise** Dénomination:

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

N°: 45 Adresse: rue de Liège Boîte:

4450 Code postal: Commune: Juprelle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège

www.bcl.bio Adresse Internet:

> Numéro d'entreprise BE 0890.325.386

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et

modificatif(s) des statuts.

09-11-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

au

24-06-2021

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, Acap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N° BE 0890.325.386 A-cap 2.1

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

#### FERME À L'ARBRE DE LIÈGE SPRL

BE 0475.043.246 rue de Liège 39 4450 Juprelle BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 05-06-2026 Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par:

**PAQUES** Michel

rue de Liège 43/2 4450 Juprelle

**BETSCH** Lenny

rue des Cotillages 185 4000 Liège BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

**HERMAN** Stanislas

rue Gilles Magnée 1/41

4430 Ans BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

**MURATORI** Frédéric

rue Comhaire 86 4000 Liège BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 05-09-2026 Administrateur

**CREMASCO** Veronica

Thier Savary 24 4000 Liège BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020 Fin de mandat: 05-09-2026 Administrateur

**RENARD** Maxime

rue de Meeffe 6 4219 Wasseiges BELGIQUE

N°	BE 0890.325.386		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

N°	BE 0890.325.386		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

### DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0890.325.386		A-cap 3.1
----	-----------------	--	-----------

## **COMPTES ANNUELS**

## **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	<u>0</u>	<u>507</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>255.066</u>	<u>292.453</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	0	507
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	252.693	288.873
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	247.238	13.957
Mobilier et matériel roulant		24	5.454	4.793
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		10.200
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		259.923
Immobilisations financières	6.1.3	28	2.374	3.580
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>104.203</u>	<u>115.622</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	70.019	41.021
Stocks		30/36	70.019	41.021
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	23.431	10.237
Créances commerciales		40	23.064	9.816
Autres créances		41	367	421
Placements de trésorerie		50/53	4.301	
Valeurs disponibles		54/58	3.407	62.264
Comptes de régularisation		490/1	3.044	2.100
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	359.269	408.582

N°	BE 0890.325.386		A-cap 3.2
----	-----------------	--	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	192.249	243.135
Apport		10/11	434.000	416.000
Capital		10	434.000	416.000
Capital souscrit		100	434.000	416.000
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	8.027	8.027
Réserves indisponibles		130/1	8.027	8.027
Réserve légale		130/1	0.027	0.027
Réserves statutairement indisponibles		1311	8.027	8.027
Acquisition d'actions propres		1312	0.027	0.027
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-249,778	-180.892
Subsides en capital		15	-249.776	-100.092
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		1	4.000	
		16	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Provisions pour risques et charges		160/5	4.000	
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161	4.000	
Grosses réparations et gros entretien		162	4.000	
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168	400.000	405.440
DETTES		17/49	<u>163.020</u>	<u>165.446</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	99.278	86.669
Dettes financières		170/4	99.278	86.669
Etablissements de crédit, dettes de location-			00.070	00.000
financement et dettes assimilées		172/3	99.278	86.669
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	63.742	78.778
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	12.425	25.035
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	14.049	26.719
Fournisseurs		440/4	14.049	26.719
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	34.588	25.156
Impôts		450/3	25.559	3.687
Rémunérations et charges sociales		454/9	9.029	21.469
Autres dettes		47/48	2.680	1.868
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	359.269	408.582

N°	BE 0890.325.386		A-cap 4
----	-----------------	--	---------

## **COMPTE DE RÉSULTATS**

	An	n. Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)	·)/(-)	9900	98.827	60.829
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	266.229	195.029
Approvisionnements, marchandises, services et				
biens divers		60/61	184.220	134.853
Rémunérations, charges sociales et pensions (+	·)/(-)	62	112.421	98.732
Amortissements et réductions de valeur sur frais				
d'établissement, sur immobilisations incorporelles e	et			
corporelles		630	40.478	8.206
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes				
en cours d'exécution et sur créances commerciales	-			
	·)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations	\// \	005/0	4.000	
	·)/(-)	635/8		4.402
Autres charges d'exploitation	-:-	640/8	8.014	4.483
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de fra de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	(-)	66A		
	)/(-)	9901	-66.087	-50.591
Produits financiers		6.4 75/76B	-00.007	91
Produits financiers récurrents	,	75	23	91
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	23	91
Produits financiers non récurrents		753 76B		
Charges financières		65/66B	2.823	3.000
_	ť	65	2.823	3.000
Charges financières récurrentes Charges financières non récurrentes			2.023	3.000
•	\// \	66B	-68.886	-53.500
	·)/(-)	9903	-00.000	-53.500
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés	\// \	680		
	·)/(-)	67/77	60.000	52.500
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+ Prélèvement sur les réserves immunisées	·)/(-)	9904	-68.886	-53.500
		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	00.000	50 500
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+	·)/(-)	9905	-68.886	-53.500

N°	BE 0890.325.386		A-cap 5	
----	-----------------	--	---------	--

## **AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-249.778	-180.892
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-68.886	-53.500
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-180.892	-127.392
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-249.778	-180.892
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0890.325.386		A-cap 6.1.1
----	-----------------	--	-------------

## **ANNEXE**

## **ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXX	2.535
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	2.535	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXX	2.028
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	507	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	2.535	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>0</u>	

N°	BE 0890.325.386		A-ca	p 6.1.2
----	-----------------	--	------	---------

	Cod	es	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	819	9P	XXXXXXXXX	300.469
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	9	15.311	
Cessions et désaffectations	817	9	13.500	
Transferts d'une rubrique à une autre	+)/(-) 818	9		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	819	9	302.280	
Plus-values au terme de l'exercice	825	9P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées	821	9		
Acquises de tiers	822	9		
Annulées	823	9		
Transférées d'une rubrique à une autre (-	+)/(-) 824	9		
Plus-values au terme de l'exercice	825	9		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	832	9P	XXXXXXXXX	11.596
Mutations de l'exercice		İ		
Actés	827	9	39.971	
Repris	828	9		
Acquis de tiers	829	9		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	830	9	1.980	
Transférés d'une rubrique à une autre (-	+)/(-) 831	9		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	832	9	49.588	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICI	E 22/2	27	<u>252.693</u>	

N°	BE 0890.325.386		A-cap 6.1.3
----	-----------------	--	-------------

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	3.580
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	394	
Cessions et retraits		8375	1.600	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	2.374	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERC	ICE	28	<u>2.374</u>	

N°	BE 0890.325.386		A-cap 6.3
----	-----------------	--	-----------

## **ETAT DES DETTES**

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE		
LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	12.425
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	99.278
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	0
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les		
actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	
promises sur les actifs de la societe	9062	

N°	BE 0890.325.386		A-cap 6.4
----	-----------------	--	-----------

### **RÉSULTATS**

### **PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

# PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents Produits financiers non récurrents

### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes Charges financières non récurrentes

#### **RÉSULTATS FINANCIERS**

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2,1	2,2
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6502		

N° BE 0890.325.386 A-cap 6.8

### **RÈGLES D'ÉVALUATION**

```
1. Résumé des règles d'évaluation
AR-S art. 28, §ler, al. 2
1. Détermination de la catégorie comptable de l'association en fonction de la loi du 27 juin 1921 réformée par la loi du 2 mai 2002
conformément aux dispositions de l'AR du 19/12/2003 rendant applicable l'AR du 30/01/2001 portant exécution du code des sociétés.
Règle générale : Les évaluations répondent aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi afin que les comptes annuels donnent
     image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de notre association. Ceci dans le respect de l'arrêté royal
du 19 /02/2003, mais compte tenu des caractéristiques qui nous sont propres.
Ces règles d'évaluation pourront être adaptées au cas ou notamment à la suite d'une modification importante des activités de
l'association, de la structure de son patrimoine ou des circonstances économiques ou technologiques, les règles d'évaluation antérieurement suivies ne répondent plus au prescrit de l'image fidèle des comptes annuels.
REGLES PARTICULIERES :
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :
Immobilisations corporelles appartenant à l'association en pleine propriété :
LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SONT PORTEES SOUS CETTE RUBRIQUE
" Au prix d'acquisition en cas d'achat
  Au prix de construction en cas d'acquisition par construction
A la valeur du marché en cas de réception d'un don ou legs ou d'un apport gratuit.
La valeur de marché est déterminée par comparaison avec des biens identiques ou similaires. A défaut de référence comparative, la valeur d'une immobilisation reçue par donation, legs ou apport gratuit, correspond à la valeur déclarée dans l'acte authentique constatant
la donation, le legs ou l'apport.
Sauf dérogation expresse décidée cas par cas par le conseil d'administration, les frais accessoire d'acquisition sont ajoutés au prix d'acquisition. Il en va de même pour les impôts et taxes non récupérables ayant grevé l'acquisition. (tva non récupérable...;)
Immobilisations détenues en location-financement ou droits similaires :
"Les immobilisations appartenant à des tiers mais dont l'usage est concédé à l'association par une convention de leasing
(location-financement) sont enregistrées à l'actif du bilan (compte 25) et au passif (compte 172) à concurrence du montant de capital investi par la société de leasing dans le bien, objet du contrat.
Immobilisations financières :
  Les participations sont portées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Au besoin , des réductions de valeur seront
comptabilisées.
" Les cautionnements en numéraires versés à titre de garanties sont portés sous cette rubrique à leur valeur nominale.
Etant donné que l'organe de gestion estime que l'association dispose d'une comptabilité au moins équivalente à celle requise par le
présent arrêté, le bilan d'ouverture du premier exercice auquel s'applique les dispositions du présent arrêté correspond au bilan de clôture
de l'exercice précédent.
Plan d'amortissement des immobilisations corporelles :
Lorsque la fonctionnalité d'une immobilisation est constante, le Conseil d'administration pourra décider de ne pas amortir cette
immobilisation corporelle et de prendre en charge les coûts d'entretien et de remplacement qui y sont liés, et ce en application de l'article
7. 6° de l'A.R du 19/12/2003.
Sauf dérogation décidée par le Conseil d'administration , une nouvelle immobilisation, dont l'utilisation est limitée dans le temps, se verra
appliquer la méthode d'amortissement linéaire et les taux applicables sont les suivants :
Immobilisations corporelles appartenant à l'association en pleine propriété :
  Construction pour activité : taux 3%
  Construction donnée en location : taux 5 %
  Installation : taux 10%
  Matériel imprimerie et informatique : taux 33 %
  Mobilier de bureau : taux 10%
" Matériel roulant : taux 20 %
Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque en raison de leur altération ou de
modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par
l'association.
Les frais accessoires sont amortis au même rythme que le principal.
Le taux annuel d'amortissement sera applicable dès la première année de l'acquisition.
Pour être admis comme immobilisations corporelles la valeur d'acquisition doit au moins s'élever à 750,00 €. Tout achat d'un montant
inférieur à 750,00 € sera directement imputé à un compte de charge.
Immobilisations corporelles détenues en location-financement ou droits similaires :
Lorsque les droits d'usage correspondant doivent, en vertu des dispositions légales relatives à la location-financement et aux doits similaires, être portés à l'actif du bilan pour leur valeur en capital à reconstituer, l'amortissement de ces droits d'usage s'opère de la
manière suivante :
L'amortissement sera calculé selon le même rythme et les mêmes montant que l'apurement en capital reconstitué de la dette figurant au
compte de passif.
CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS :
Créances à plus d'un an :
Ces créances sont portées sous cette rubrique à leur valeur nominale. En fin d'exercice, le montant exigible à moins d'un an est transféré
aux comptes 416. Une réduction de valeur sera également actée sur les créances en souffrance de paiement et /ou à caractère douteux
lorsque le remboursement à l'échéance contractuelle est en tout ou en partie, incertain ou compromis et qu'une période de 12 mois a été
dépassée.
Aucune réduction de valeur n'est actée sur les créances assorties d'une garantie bancaire ou d'un nantissement au profit de l'association.
Les éventuels litiges en cours en vue de la récupération des créances font l'objet de la constitution de provisions ad hoc sans qu'une
réduction de valeur soit actée avant l'issue du procès
Une reprise de réductions de valeur peut être actée chaque fois qu'il apparaît que les circonstances économiques (redressement de la situation du débiteur, garanties nouvelles offertes par le débiteur ou par un tiers pour son compte, ect..) permettent d'espérer
raisonnablement une récupération effective dans les 12 mois de l'exercice comptable suivant.
Créances à moins d'un an :
Ces créances sont portées sous cette rubrique à leur valeur nominale
Une réduction de valeur sera également actée sur les créances en souffrance de paiement et /ou à caractère douteux lorsque le remboursement à l'échéance contractuelle est en tout ou en partie, incertain ou compromis et qu'une période de 12 mois a été
dépassée.
Les éventuels litiges en cours en vue de la récupération des créances font l'objet de la constitution de provisions ad hoc sans qu'une
réduction de valeur soit actée avant l'issue du procès.
Une reprise de réductions de valeur peut être actée chaque fois qu'il apparaît que les circonstances économiques ( redressement de la
situation du débiteur, garanties nouvelles offertes par le débiteur ou par un tiers pour son compte, ect..) permettent d'espérer
raisonnablement une récupération effective dans les 12 mois de l'exercice comptable suivant.
PLACEMENTS DE TRESORERIE :
Actions et parts et titres à revenu fixe :
En principe, les valeurs mobilières enregistrées parmi les placements de trésorerie sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les titres
à revenus fixes sont portés à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par
compte de résultats de l'exercice d'acquisition.
Pour les titres placés sous dossier auprès d'une institution financières, lors du bilan d'ouverture, l'organe de gestion considère que la
valeur d'acquisition est égale à la valeur d'inventaire reprise dans sur le relevé bancaire..
Les plus-values ou moins-values réalisées sont prises en compte dans le compte de résultats.
Les placements font l'objet de réductions de valeur si leur réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale
la valeur d'acquisition ou d'inventaire.
Valeurs disponibles :
Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur nominale.
COMPTES DE REGULARISATION :
Règle générale relative aux régularisations à prévoir dans les écritures de clôture :
```

Tant à l'actif qu'au passif, les comptes de régularisation ne sont émargés annuellement que par :

N° BE 0890.325.386 A-cap 6.8

" Des montants qui présentent une importance susceptible d'influencer de manière significative le résultat de l'exercice. Les prorata de charges et de produits qui se comptabilisent périodiquement parmi les charges et les produits et qui relèvent de l'activité courante de l'association.

Sauf application particulières des règles d'évaluation citées ci-après, le Conseil d'administration décide, cas par cas, pour les charges et les produits qui ne relèvent pas des activités courantes de l'association, dans quelle mesure il convient de parfaire la balance générale des comptes de fin d'exercice par des comptes de régularisation.

Les charges et produits de minime importance ne font pas l'objet d'une régularisation à la clôture de l'exercice. Ils restent appartenir pour leur entièreté au compte de résultats de l'exercice de leur comptabilisation originaire. 490. Charges à reporter :

Les frais généraux non consommés et les charges d'exploitation payée d'avance sont extournés des comptes de charges de l'exercice clôturé et imputés dans le compte 490 Charges à reporter lorsqu'il s'agit de loyers d'immeubles, de primes d'assurances, de redevances, etc... payés d'avance et chevauchant deux exercices comptables, en sorte que la moitié au moins du total de ces charges se rapporte effectivement à l'exercice suivant et pour autant que la valeur à extourner soit d'au moins 1000,00€.

491. Produits acquis : Pour les intérêts, redevances, loyers, commissions, etc..., le prorata couru au bénéfice de l'association mais non encore échu est imputé dans le compte 491. Produits acquis si ce prorata couru représente au moins la moitié du produit total restant à encaisser et à condition que leur encaissement effectif au cours de l'exercice suivant apparaisse comme certain et que la somme atteigne au moins 1000.00 €. 492. Charges à imputer :

Seront imputées a ce poste les prorata courus mais non échus de charges, qui ne deviendront des dettes vis-à-vis des tiers qu'au cours de l'exercice suivant et dont il convient néanmoins d'anticiper la comptabilisation pour les rattacher à l'exercice en clôture. Remarque : Les factures à recevoir des fournisseurs qui ont déjà livré physiquement ou juridiquement des marchandises ou qui ont déjà exécuté tout ou partie de la prestation de services, figurent parmi les dettes résultant de biens et de services au passif du bilan. Elle sont comptabilisées dans le compte 444.Factures à recevoir et ne peuvent pas être actées dans le compte 492.Charges à imputer. 493. Produits à reporter :

Les produits encaissés anticipativement par l'association durant l'exercice clôturé sont, en principe, considérés comme des produits de cet exercice. Un prorata n'en est extourné vers le compte 493.Produits à reporter que si le débiteur est contractuellement en droit de réclamer le remboursement total ou partiel de la partie du produit qui se rapporte effectivement à l'exercice suivant. FONDS SOCIAL, PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES A PLUS 1 AN : 10 Fonds associatifs :

101 Moyens permanents :

Lorsque l'association reçoit un don, un legs ou un subsides en espèces, dont le donateur, le testateur ou le subsidiateur entend qu'il serve à soutenir durablement l'activité de l'association, le montant est porté au crédit du compte 10. Fonds associatifs.

Lorsque aucune obligation d'affectation durable n'a été précisée par le donateur, le testateur ou le subsidiateur, le montant en cause est enregistré en résultats ( 73. Cotisations, dons, legs et subsides ), mais l'assemblée générale ou le Conseil d'administration peut décider de l'affecter durablement à un but social déterminé en le transférant au compte 10.Fonds associatifs.

Lorsque l'assemblée générale décide d'un prélèvement sur les fonds associatifs pour toute raison de son choix, ce prélèvement est

imputé au crédit du compte 792. Prélèvement sur les fonds associatifs. En cours d'exercice comptable, le Conseil d'administration peut opérer un prélèvement de l'espèce, sauf si les statuts le lui interdisent.

13 Fonds affectés :

Lorsqu'un exercice s'est clôturé en boni, l'assemblée générale ( sur proposition du conseil d'administration ) peut décider d'affecter tout ou d'activités sociales nouvelles, aides financières à des personnes morales sans but lucratif, etc...(691 Transfert aux fonds affectés à 13. Fonds affectés)

Sur décision du Conseil d'administration, le compte 13. Fonds affectés peut également être crédité lorsque le donateur, le testateur ou le subsidiateur exprime sa volonté de voir servir son don, legs ou subsides en espèces à une fin particulière qu'il précise mais qui n'est pas destinée à soutenir durablement l'activité de l'association.

14 Résultat reporté (+)(-):

Sous cette rubrique est inscrit soit le montant des bénéfices ou des pertes de l'exercice et des exercices antérieures

16 Provisions :

Le Conseil d'administration décide, au cas par cas, le montant des dotations à verser à des comptes de provision pour des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

En ce qui concerne les provisions pour grosse réparation et entretien celles-ci pourront être activée dès que l'entretien ou la réparation est estimée à 10% de la valeur d'acquisition de l'immobilisation qui doit en faire l'objet.

17 Dettes a plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. En fin d'exercice, les dettes ou partie de dettes à plus d'un an dont l'échéance est inférieure à douze mois sont retirées de cette rubrique et transférées à un compte 42.

44. Dettes Commerciales :

Les livraisons de biens déjà reçues des fournisseurs et les prestations de services déjà exécutées par les entrepreneurs ou autres prestataires, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facture alors que le contrat est parfait, font l'objet d'une estimation aussi précise que

possible. Leur montant est porté dans un compte de factures à recevoir

45. Dettes fiscales, salariales et sociales :

L'impôt des personnes morales dû sur le montant des biens donnés en location sera déterminé chaque année à sa plus juste valeur. Quant aux dettes pour primes d'assurance-loi, la charge de prime restant à payer est évaluée en fin d'exercice sur base des rémunérations brutes totales payées au personnel durant l'exercice écoulé et compte tenu des éléments de tarification des primes connus à la date de clôture de l'exercice comptable.

N°	BE 0890.325.386		A-cap 12
----	-----------------	--	----------

## **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

# TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou tot en équivalent temps plein (ETP)	
	(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précéde	nt)
100	2,1		2,1	ETP	2,2	ETP
101	3.634		3.634	Т	3.668	Т
102	112.421		112.421	Т	98.732	Т

A la date de clôture de l'exercice		1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs	105		2	:				2
Par type de contrat de travail								
Contrat à durée indéterminée	110		2	:				2
Contrat à durée déterminée	111							Ī
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112							Ī
Contrat de remplacement	113							į
Par sexe et niveau d'études								
Hommes	120		2	:				2
de niveau primaire	1200							Ī
de niveau secondaire	1201							
de niveau supérieur non universitaire	1202		2	:				2
de niveau universitaire	1203							Ī
Femmes	121							
de niveau primaire	1210							Ī
de niveau secondaire	1211							Ī
de niveau supérieur non universitaire	1212							
de niveau universitaire	1213							į
Par catégorie professionnelle								
Personnel de direction	130							
Employés	134		1					1
Ouvriers	132							Ī
Autres	133		1					1

N° BE 0890.325.386 A-cap
--------------------------

#### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

#### **ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### **SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein	
205		7					7
305		5					5

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

# Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

# Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

# Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

ſ	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Į,	5801		5811	
	5802		5812	
	5803		5813	
	58031		58131	
	58032		58132	
٤	58033		58133	
ı				
ı				
Ę	5821		5831	
Ę	5822		5832	
1	5823		5833	
ı				
ı				
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	